



<p>RETOURNER LES SOUMISSIONS À : /RETURN BIDS TO:</p> <p>RÉCEPTION DES SOUMISSIONS – ENVIRONNEMENT CANADA/BID RECEIVING – ENVIRONMENT CANADA</p> <p>Copie électronique : soumissionsbids@ec.gc.ca</p> <p>MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SOUMISSIONS / BID SOLICITATION AMENDMENT</p> <p>La demande de soumissions citée en référence est modifiée dans ce document; sauf indication contraire, les modalités de la demande de soumissions demeurent les mêmes.</p> <p>The referenced Bid Solicitation is revised in this document; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Bid Solicitation remain the same.</p>	<p>Titre – Title : RIVIÈRE SARITA PRÈS DE BAMFIELD – 08HB014 MODERNISATIONS ET RÉPARATIONS DU TÉLÉPHÉRIQUE</p>	
	<p>N° de la demande de soumissions EC/N° SAP – EC Bid Solicitation No. /SAP No. 5000060024</p>	<p>N° de modification - Amendment No. 002</p>
	<p>Date de la modification (AAAA-MM-JJ) - Amendment Date (YYYY-MM-DD) 2022-04-05</p>	
	<p>La demande de soumissions prend fin (AAAA-MM-JJ) - Bid Solicitation Closes (YEAR-MM- DD) à - at 14 h le – on 2022-04-08</p>	<p>Fuseau horaire - Time Zone Heure avancée du Pacifique (HAP)</p>
	<p>F.A.B - F.O.B Voir ci-jointe</p>	
	<p>Adresser toutes questions à : - Address Enquiries to: Garvin.Suepaul@ec.gc.ca</p>	
	<p>N° de téléphone – Telephone No 613-295-4823</p>	<p>N° de télécopieur - Fax No N/A</p>
	<p>Livraison exigée (AAAA-MM-JJ) - Delivery Required (YEAR- MM-DD) Voir ci-jointe</p>	
	<p>Destination des services / Destination of Services RIVIÈRE SARITA PRÈS DE BAMFIELD – 08HB014 Colombie-Britannique Latitude : 48° 53' 33,0" N; Longitude : 124° 58' 09,9" O</p>	
	<p>Sécurité / Security Voir ci-jointe</p>	
<p>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur - Vendor/Firm Name and Address</p>		
<p>N° de téléphone – Telephone No</p>	<p>N° de télécopieur - Fax No</p>	
<p>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) / Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm: (type or print)</p>		
<p>_____</p> <p>Signature</p>	<p>_____</p> <p>Date</p>	



N° de modification 002

La modification 002 de la demande de soumission n° 5000060024 a pour but de modifier l'appel d'offres (AO) et de répondre aux questions des fournisseurs.

Revisions d'AO

Les modifications apportées à l'AO comprennent la suppression des dessins précédents et leur remplacement par des dessins mis à jour.

1. À l'annexe « B » - dessins

Supprimer : En totalité

Remplacer par :

ANNEXE B - DESSINS

Le document mis à jour est fourni en format PDF en tant que pièce jointe séparée de la présente demande de Soumissions intitulée, "5000060024_annex_b_-_updated_drawings_cableway_repair_at_sarita_river_near_bamfield.pdf"

QUESTIONS (Q) ET RÉPONSES (R)

Q1.

- a) Pouvez-vous fournir des photos ou des commentaires supplémentaires concernant l'excavation de la rive éloignée?
- b) Quelle est l'étendue de la zone de roche?
- c) De quel type de roche s'agit-il?
- d) Combien d'arbres gênent l'excavation proposée et quelles tailles font-ils?
- e) Les arbres peuvent-ils tomber librement ou doivent-ils être bloqués?
- f) Est-ce qu'un permis ou une autorisation de coupe est exigé?

R1.

- a) Nous téléversons d'autres photos.
- b) Inconnu.
- c) Inconnu.
- d) Possiblement 3 arbres dont le diamètre à hauteur de poitrine est environ supérieur à 30 pouces.
- e) Arbres à conserver, racines principales des arbres à conserver.
- f) Le permis de coupe n'est pas fourni.

Q2. Est-ce que les travaux pourront commencer dès la fin avril 2022?

R2. Il est conseillé de soumissionner et de planifier en fonction de la date de début indiquée dans les spécifications.

Q3. Peut-on visiter ce site avant l'appel d'offres?

R3. Oui, une visite est conseillée.



Q4. Conformément aux spécifications pour les modernisations et réparations du téléphérique de la rivière Sarita Bamfield (08HB014), la rive droite n'est pas accessible.

- Le défrichage de la végétation pour construire un chemin d'accès entre la route et le téléphérique ne sera pas autorisé.
- La traversée du cours d'eau par une machine ne sera pas autorisée en raison des niveaux d'eau existants et de la présence de poissons.
- Il n'y a pas d'espace pour l'atterrissage d'un hélicoptère sur la rive droite (rive éloignée).
- La rive éloignée est abrupte (pente d'environ 50 % et verticale à certains endroits).
- Divers arbres sont présents sur la rive droite (rive éloignée). L'abatage d'arbres pour l'espace de dépôt et l'excavation doit être minimisé pour maintenir la stabilité des rives et nécessite l'approbation du responsable technique.
- L'observation générale de la géologie sur la rive droite (rive éloignée) permet de déduire la présence de roches en excavation, d'affleurements rocheux et de blocs rocheux visibles sur la face de la rive.

Comme il n'y a pas de route, de sentier ou d'hélicoptage et que, d'après les photos fournies, il y a de gros arbres et des roches, il faut au moins utiliser une excavatrice de 7 000 à 10 000 lb avec un concasseur hydraulique.

Veillez préciser ce que vous attendez de l'entrepreneur :

- 1- d'élinguer une excavatrice de 10000 lb?
- 2- de créer un accès à partir de la route et de restaurer le site après l'achèvement des travaux?
- 3- de creuser manuellement?
- 4- budget du projet?

R4. 1 : Le creusage manuel est conseillé puisque c'est l'option la plus rentable.

2 : Impact minimal à la zone riveraine.

3 : Le creusage manuel pourrait être requis.

4 : Le budget du projet est établi en fonction des inconnus connus. Les soumissions d'offres à la juste valeur du travail requis sont encouragées.

Q5. Après avoir visité le site, (visite non programmée et sans la participation d'ECCE), les observations suivantes ont été faites :

1. Rive éloignée :

- A. L'accès au site est difficile, il n'existe aucune route pour accéder à la rive éloignée. Traversée de rivière, rivage étroit, escalade dangereuse pour arriver à la zone des travaux.
- B. Il faut grimper sur la rive à quatre pattes, la rive est abrupte et il n'y a pas d'aide, ni de points d'appui ou de prise à disposition.
- C. Zone de travail :
 - i. La circonférence des arbres dans la zone de travail est supérieure à 100'.
 - ii. La pelote racinaire des arbres et la croissance souterraine des arbres limitent la profondeur et la zone de creusement.
 - iii. Des roches sont visibles à la surface et pourraient entraver le creusage.
 - iv. L'escarpement de la rive ne permet pas d'entreposer la terre creusée.
 - v. L'escarpement de la rive ne permet pas de mettre en place ou positionner une machine ou une équipe.
- D. La zone de travail de la rive éloignée n'est pas accessible par la route, il sera nécessaire de frayer un long chemin/voie d'accès pour la machine et l'équipe de travail. Distance estimée de 1 ou 2 km.



2. Questions :

- a) Existe-t-il une autre solution d'ancrage permise?
- b) Peut-on déraciner les gros arbres et les pelotes racinaires?
- c) Disposition relative aux roches pour le dynamitage?
- d) Peut-on frayer un chemin pour l'excavatrice?
- e) Avis qu'on n'atteindra pas les limites d'indemnisation en cas d'accident du travail, système alternatif. Cette excavation devra se faire en présence d'un ingénieur sur place pour donner des indications.
- f) Que se passe-t-il si nous ne pouvons pas creuser davantage en raison des conditions du site? Si nous trouvons des roches ou des racines?
- g) L'utilisation de câbles par hélicoptère sera restreinte/impossible puisque le pilote n'a pas de visibilité du site d'excavation.

R5.

- a) Une possibilité serait d'installer deux ancrages dans la roche capable de résister chacun à 120 kN.
 - Il faudra tester la charge après installation.
 - Doit être orienté vers le haut à 6 degrés pour permettre au câble de tirer sans induire de moment de flexion.
 - Les ancrages devront être axés de manière à former un angle de 30 degrés l'un par rapport à l'autre, comme indiqué sur la vue en plan des dessins des ancrages en tôle d'acier.
- b) À déterminer – pas de réponse pour le moment.
- c) À déterminer – pas de réponse pour le moment.
- d) À déterminer – pas de réponse pour le moment.
- e) Pas de conseil fourni – il est nécessaire de respecter la Loi sur les accidents du travail.
- f) La présence de substrat rocheux peut être une condition pour un éventuel ordre de modification – suivre la méthode définie dans les conditions générales des contrats de construction. (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat/5/R>)
- g) Effectivement.

Q6. Les limites de l'ouverture de l'excavation contrôlées par l'angle de la rive, la croissance existante, le terrain existant, la sécurité et les règlements d'excavation en font un travail difficile, voire impossible.

- A. La soumission nécessiterait les travaux suivants :
 1. Chemin d'accès pour la machine sur la rive éloignée.
 2. Élimination des arbres et nivellement du site d'ancrage.
 3. Disposition relative aux roches, dynamitage.
 4. Grande zone de travail pour permettre de creuser, de placer les matériaux d'excavation et d'assurer la sécurité des travailleurs.Les documents d'appels d'offres mentionnent que cela ne sera pas permis. Veuillez confirmer si cela sera permis ou non.
- B. Que se passe-t-il si notre appel d'offres est accepté, mais que le client n'accepte pas notre plan de travail?
- C. Qui est responsable de fournir un professionnel qualifié en environnement (PQE)?

R6.

- A. Même réponse que ci-dessus (A5-d).
- B. Le plan de travail soumis doit être atteignable et acceptable selon les renseignements fournis au moment de l'appel d'offres.



- c. ECCC a la responsabilité de fournir un PQE afin de répondre aux exigences des permis actuels. En cas de proposition de dynamitage de roches, l'entrepreneur devra faire appel à un PQE indépendant et en assumer les frais (les principales préoccupations liées au dynamitage sont les ondes de choc et les œufs de poissons).

Toutes les autres modalités de la demande de soumissions demeurent inchangées.